

# Rappel sur les possibilités d'intervention des différents personnels présents à l'école

	Sorties scolaires	Encadrement EPS
<b>AVS</b>	<p>Peut participer à la sortie (avec autorisation de l'employeur)</p> <p>Ne rentre pas dans le taux d'encadrement</p>	<p>Peut entrer dans l'eau à la piscine. Assure <b>uniquement</b> le suivi de l'élève reconnu MDPH.</p> <p>Ne rentre pas dans le taux d'encadrement</p>
<b>SERVICE CIVIQUE</b>	<p>Peut participer à la sortie.</p> <p>Ne rentre pas dans le taux d'encadrement</p>	<p>Ne peut pas être agréé comme intervenant extérieur, même s'il est titulaire d'une carte professionnelle.</p> <p>Ne rentre pas dans le taux d'encadrement</p>
<b>ATSEM</b>	<p>Peut participer à la sortie (avec autorisation de l'employeur)</p> <p>Rentre dans le taux d'encadrement</p>	<p><b>Uniquement</b> comme aide à la vie collective. Ne peut donc pas entrer dans l'eau à la piscine.</p> <p>Ne rentre pas dans le taux d'encadrement</p>